|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.15/259/Add.1 | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. générale  29 août 2022  Français  Original : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses**

**112e session**

Genève, 8-11 novembre 2022

Point 1 de l’ordre du jour provisoire

**Adoption de l’ordre du jour**

Ordre du jour provisoire de la 112e session

Additif

Annotations et liste des documents

1. Adoption de l’ordre du jour

|  |  |
| --- | --- |
| ECE/TRANS/WP.15/259 | Ordre du jour provisoire de la 112e session |
| ECE/TRANS/WP.15/259/Add.1 | Annotations et liste des documents |

Documents de référence

|  |  |
| --- | --- |
| ECE/TRANS/WP.15/190/Add.1 | Mandat et règlement intérieur du Groupe de travail |
| ECE/TRANS/WP.15/258 | Rapport du Groupe de travail sur sa 111e session (Genève, 9-13 mai 2022) |
| ECE/TRANS/WP.15/256, Corr.1 et Add.1 | Projet d’amendements aux annexes A et B  de l’ADR |
| ECE/TRANS/326 | ADR en vigueur au 1er janvier 2023 (à paraître) |

Questions d’organisation

La 112e session du groupe de travail sera hybride, ce qui permettra aux représentants d’y participer soit en présentiel, soit à distance. Des informations plus détaillées seront diffusées ultérieurement.

Le Groupe de travail voudra bien noter que l’Office des Nations Unies devrait cesser d’apporter son concours à l’organisation de réunions hybrides d’ici la fin de 2022 et qu’à partir de 2023 toutes les réunions se tiendraient en présentiel.

2. Quatre-vingt-quatrième session du Comité   
des transports intérieurs

|  |  |
| --- | --- |
| ECE/TRANS/316, Add.1 et Add.2 | Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa quatre-vingt-quatrième session  (Genève, 22‑25 février 2022) |

3. État de l’Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)   
et questions connexes

Un membre du secrétariat informera le Groupe de travail de l’état de l’ADR, du Protocole de 1993 portant amendement de l’ADR, des accords spéciaux et des notifications en application du chapitre 1.9.

À ce jour, aucun changement n’a été signalé en ce qui concerne l’état de l’ADR (53 Parties contractantes) et du Protocole d’amendement de 1993 (40 Parties contractantes) depuis la dernière session.

4. Travaux de la Réunion commune RID/ADR/ADN

Les textes adoptés par la Réunion commune à sa session d’automne 2022 (12‑16 septembre 2022) seront mis à disposition pour approbation par le Groupe de travail.

5. Propositions d’amendements aux annexes A et B de l’ADR

a) Construction et agrément des véhicules

|  |  |
| --- | --- |
| ECE/TRANS/WP.15/2022/8 (secrétariat) | Dates de publication des normes mentionnées dans le 9.2.2.2.2 |

Le Président du groupe de travail informel des véhicules électrifiés présentera l’état d’avancement des travaux du groupe.

L’Organisation internationale des constructeurs d’automobiles (OICA) a soumis au Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) du Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) une proposition visant à harmoniser les dispositions du Règlement ONU no 105 avec celles de l’édition 2023 de l’ADR (voir ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2022/29). Le Groupe de travail sera informé des résultats des discussions du GRSG.

b) Propositions diverses

|  |  |
| --- | --- |
| ECE/TRANS/WP.15/2022/6 (Türkiye) | Exemptions relatives aux tunnels pour les marchandises dangereuses de la catégorie de transport 4 |
| ECE/TRANS/WP.15/2022/7 (Pologne) | Section 9.1.3 − Certificat d’agrément |
| ECE/TRANS/WP.15/2022/10 (Secrétariat) | Nouvelles dispositions relatives aux citernes en matière plastique renforcée de fibres − Amendement de conséquence |

6. Interprétation de l’ADR

|  |  |
| --- | --- |
| ECE/TRANS/WP.15/2022/9 (Secrétariat) | Calcul de la masse nette de matières explosibles |

7. Programme de travail

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document. Le Groupe de travail souhaitera peut-être adopter le programme de travail de la prochaine session (qui se tiendra en principe du 15 au 19 mai 2023).

8. Questions diverses

a) Économie circulaire et utilisation durable des ressources naturelles

Une table ronde sur l’économie circulaire vue sous l’angle du transport multimodal de marchandises dangereuses sera organisée au cours de la session. Des informations détaillées seront diffusées à ce sujet avant la session.

b) Autres questions

Un membre du Projet euro-méditerranéen de soutien aux transports et des représentants des pays impliqués dans cette initiative présenteront les grandes lignes des progrès effectués, les étapes à venir et les problèmes rencontrés.

9. Élection du Bureau pour 2023

Conformément au chapitre V du règlement intérieur du Groupe de travail, tel qu’il figure dans le document ECE/TRANS/WP.15/190/Add.1, le Groupe de travail élira un(e) président(e) et un(e) vice-président(e) pour 2023.

10. Adoption du rapport

Le Groupe de travail voudra bien adopter le rapport de sa 112e session sur la base d’un projet établi par le secrétariat.